

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Vie Institutionnelle/Rapport d'activité 2024/2025 de la 3CO

Séance du 13/03/2026

Délibération n° 33

2^{ème} convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 7

Absents : 33

Votants : 7

- dont « pour » : 7
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 07 mars 2026, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le vendredi 13 mars 2026 à 08 heures 00 dans les locaux de la 3CO à Kahani, sous la présidence de M IBRAHIMA SAID Maanrifa, président.

Présents

RIDHOI Zaïnabou, IBRAHIMA Said Maanrifa, AHMED COMBO Papa, ATTIBOU Zaïnati, ALLAOUI Mohamed, FARADJI Saindou, MDALLAH Anlamati

Absents

MOHAMED Zaïnaba, MADI OUSSINI Mohamadi, ABDOU_COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahmed. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchat, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadan, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, MIKIDADI Madihali, BOINA Rifay Raim, ANDJILANI Housseni. CHANFI Bibi, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou

Secrétaire de séance : RIDHOI Zaïnabou

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39 relatif à l'obligation de présentation au conseil communautaire du rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO) ;

Vu le rapport d'activités 2024/2025 de la Communauté de Communes du Centre-Ouest établi par les services intercommunaux, retraçant l'ensemble des actions menées dans le cadre des compétences exercées par la collectivité ;

Considérant que l'article L. 5211-39 du CGCT impose au président de l'EPCI de présenter au conseil communautaire, avant le 30 septembre de chaque année, un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'exercice écoulé ;

Considérant que ce rapport constitue un outil essentiel de transparence et de reddition des comptes envers les élus communautaires et les habitants du territoire ;

Considérant que le rapport d'activités 2024/2025 retrace l'ensemble des actions menées par les directions de la 3CO dans leurs champs de compétences respectifs — services techniques, aménagement et urbanisme, environnement, développement économique, ressources et moyens — et rend compte des avancées enregistrées ainsi que des difficultés rencontrées, notamment suite au passage du cyclone Chido en fin d'année 2024 ;

Après présentation du rapport d'activités 2024/2025 par le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024/2025 de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales ;
- De noter les principales réalisations accomplies sur la période, parmi lesquelles :

Direction des Services Techniques : avancement de projets structurants (aménagement éco-touristique de Tahiti Plage, front de mer d'Ambato, route de contournement de Combani, futur lycée du nord, marché couvert de Kahani, parcs de loisirs, police intercommunale), livraison de la cascade de Soulou (532 244 €) et de l'aire de loisirs de Chiconi (321 313 €), poursuite du chantier du siège de la 3CO (4 171 834 €, taux d'avancement de 70 à 90% selon les lots) ;

Direction Aménagement et Urbanisme : lancement de la modification n°1 du PLUi-H pour répondre aux besoins des communes membres, avancement des études sur la baie de Soulou, aménagement des zones d'activités économiques (ZAE Combani et ZAE Coconi), structuration du réseau de transport en commun (deux lignes structurantes) et des mobilités douces, renforcement des outils SIG (base PostGIS, certification drone, partenariat DRFiP et Airbus Défense) ;

Service Environnement : avancement du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), aménagement des berges de la rivière M'roalé, restauration des mangroves via le projet MAYROOT (lauréat de l'appel à projets national « Adapter les territoires côtiers »), protection des fronts de mer de Mangajou, Chembenyoumba et Tanaraki, entretien des cours d'eau et plages (environ 6 700 sacs de déchets collectés), déploiement de composteurs collectifs, lancement du chèque photovoltaïque, animation de la démarche écoresponsable intercommunale ;

Service Développement Économique : organisation de foires et festivals intercommunaux (40 286,92 €), animation du territoire, accompagnement des entreprises (aides immobilières, partenariat ADIE), participation aux démarches départementales et partenariales (CERC, Contrats Locaux de Santé, Politique de la Ville) ;

Direction des Ressources et Moyens : adoption de 66 délibérations, attribution de 702 050 € de fonds de concours aux communes membres, aide exceptionnelle post-cyclone Chido de 500 000 €, soutien à l'Office Intercommunal des Sports (185 000 €) et à l'Office Intercommunal de Tourisme (350 000 €), recrutement de 25 agents PEC, budget primitif 2025 de 20 865 040 €, mandatement de fonctionnement de 7 420 319 € et d'investissement de 3 778 036 € ;

- De prendre acte des difficultés rencontrées durant la période, notamment les conséquences du cyclone Chido en fin d'année 2024, qui a perturbé plusieurs chantiers et éprouvé les entreprises locales, ainsi que les contraintes administratives, foncières et financières inhérentes à la conduite de projets complexes ;
- De prendre acte des perspectives tracées pour l'année 2026, parmi lesquelles l'achèvement et la livraison du siège de la 3CO, l'entrée en phase opérationnelle de plusieurs projets structurants, la mise en service du réseau de transport en commun, et la poursuite de la transition écologique et énergétique du territoire ;
- De transmettre le rapport d'activités 2024/2025 aux maires des communes membres de la 3CO, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Fait et délibéré le 13/03/2026

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

 **M. IBRAHIMA Said Maarifa**
Signé par : Said Maarifa IBRAHIMA
Date : 19/03/2026
Qualité : Président

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**